



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

L'Habitat morutier

Piaules et taches

Nous voici donc armés d'un thermomètre et d'un salinomètre. Explorons les régions du Banc où l'on travaille.

Tous les pêcheurs savent que les belles pêches se font dans les *piaules*, c'est-à-dire dans les grands bancs en déplacement, ou dans les *taches*, c'est-à-dire dans les bancs, en formation serrée et stationnaire.

Qu'est-ce donc que ces *piaules* et ces *taches* ?

Tout simplement des formations de rassemblement pour la ponte.

Comment le sait-on ?

En ouvrant des ventres, et en établissant des moyennes. Sur 100 échantillons capturés, si vous en trouvez 80 qui présentent des organes prêts à la fécondation, vous pourrez conclure à coup sûr que vous êtes en présence de sujets assemblés dans ce but. On sait en effet que les poissons se débarrassent de leur fraîcheur par compression latérale, et il faut pour cela qu'ils se serrent, c'est le cas de le dire, « comme des sardines dans une boîte ».

Si en pareil cas, nous trepons un thermomètre au fond de l'eau, nous constatons que, pour la morue adulte, elle est comprise entre 3° et 5°, et que pour la petite morue, elle peut descendre accidentellement jusqu'à 2°, bien qu'assez rarement.

La morue est comme l'homme ; elle n'aime avoir ni trop chaud ni trop froid. Mais les poissons n'ont pas comme l'homme une température constante leur permettant dans une certaine mesure de lutter contre l'air environnant. Leur température propre ne diffère que d'un degré de celle du milieu qui les abrite, et chaque espèce est cantonnée dans des limites très étroites. Le moment de la reproduction est celui où elles recherchent le plus leurs aises. On est donc sûr de trouver à ce moment les conditions qui conviennent le mieux à une espèce donnée.

Descendons maintenant près du fond une bouteille Richard ; c'est une sorte de tube ouvert au deux bouts que l'on peut obturer à l'aide d'un contrepoids par un simple mouvement de bascule qui ferme deux robinets au bas et au sommet du tube. Le renversement s'obtient en envoyant, sur le fil du sondeur qui porte la bouteille, une petite masse de plomb qui vient agir ainsi, à la profondeur d'immersion obtenue, sur un petit levier qui libère le tube et laisse agir le poids compensateur. La bouteille se ferme. On la remonte. On analyse l'eau et on constate que la salinité dans les *piaules* et *taches* est comprise entre 33 et 34, plus souvent 33,2 à 33,5 ; ce sont des limites très étroites.

Eau de morue

Nous appellerons *eau de morue*, celle qui présentera les deux caractères dont nous venons de parler (température 3° à 5° et salinité 33 à 33,5).

C'est dans cette eau que la morue se trouvera en plus grande abondance. Mais gardons-nous bien de conclure de là, primo, que si on a découvert une tranche favorable on doit forcément y trouver de la morue, et secundo, que l'on n'obtiendrait rien si on cherchait à pêcher en dehors.

Il y a plus d'habitants à Paris que dans la campagne environnante ; pourtant les conditions climatologiques sont les mêmes. Mais ce que nous pouvons affirmer en ce

qui concerne notre poisson, c'est que les grands rassemblements se feront dans la région que nous venons de déterminer, et qu'en dehors de cette zone, sa densité sera d'autant plus grande que les conditions seront plus voisines de cette valeur optimale. Mais toute l'eau de morue ne sera pas également peuplée, il s'en faut. D'autre part, il peut y avoir de la morue dans une eau qui ne présente pas ces caractères et c'est ce que nous aurons à examiner.

Notre deuxième guide sera la nourriture. Car il faut manger ; et c'est ce qui appelle les grandes formations humaines, comme celles de toutes les espèces, dans une région plutôt que dans une autre.

Que mange donc la morue à l'instant qui nous occupe ?

Pour le savoir ouvrons des estomacs. Or, on constate que l'estomac est généralement vide pendant le moment du fraîcheur. Il y a des exceptions. On découvre parfois une solide bouchée, des animaux de grande taille, morues, aloses dont le poids atteint le tiers de celui de l'avaleur. Plus souvent encore on trouve une sorte de bouillie gélatineuse de couleur blanchâtre ou rosée, qui, examinée au microscope, paraît composée d'une quantité innombrable de petits crustacés que l'on appelle des amphipodes ou chizopodes. C'est cette bouillie qui alimente momentanément la morue. Si nous descendons sur la corde de dos d'un chalut, un filet à mailles fines, en celtular par exemple, il rapporte une forte poignée de cette bouillie que nous avons trouvée dans le ventre de la morue. Ces animalcules qui constituent le *plancton* existent donc en grande quantité dans l'eau qui nous intéresse.

Existent-ils toujours et partout ?

C'est ce que nous avons cherché. On constate que les espèces terre-neuviennes qui nous intéressent abondent dans l'eau polaire inférieure à 35, et que les limites de température qui leur conviennent vont de 2° à 12° et que leur maximum est compris entre 4° et 9°.

Il faut que tout le monde vive, ces animalcules comme les grandes espèces. Que mangent-ils ?

Cette fois le microscope est encore plus nécessaire, et il faut des filtres très fins pour retenir ce qui les attirent. On s'aperçoit que ce sont des diatomées, sorte de petites algues qui jouent dans la mer le même rôle que les plantes sur terre : la fixation directe des éléments chimiques nécessaires à la vie animale, et que les carnassiers, comme les morues, ne peuvent assimiler directement. Les diatomées sont donc nécessaires à nos petits crustacés, eux-mêmes indispensables aux espèces plus grosses.

Mais ce qui n'est pour la morue qu'un hors-d'œuvre momentané est la seule nourriture admissible pour l'alevin naissant qui va monter entre deux eaux dès son éclosion, et qui épisera vite la petite boule du vitellus de l'œuf soudée à son abdomen à sa naissance. Ce goût de la morue pour la délicate mais insuffisante alimentation du plancton, est-il un besoin naturel qui l'amène instinctivement vers les zones où sa progéniture pourra vivre ? c'est possible ; il y a dans le plan de la Crédence, des lois mystérieuses que nous ne pouvons que constater et admirer. Mais le fait est là.

On a constaté dans les laboratoires que la température la plus favorable pour l'éclosion des œufs de morue est de 7° à 9°. A une température inférieure à 2°, il périclite ; au-dessous de 0° le germe avorte. Ce sont des conditions bien déterminées. En fait la

morue les recherche. Le germe qu'elle déposera par 4° de température s'élèvera, dès sa fécondation, dans les couches supérieures et ne devra être ni gelé, ni ébouillanté, car des milliards d'êtres (chaque morue adulte en pond jusqu'à neuf millions) périraient ainsi. On peut constater que la morue a des indices qui lui révèlent la situation favorable, c'est-à-dire au-dessus d'elle une eau progressivement plus chaude à mesure qu'on se rapproche de la surface, l'absence absolue au-dessus de sa tête de *coins froids*, c'est-à-dire de couche d'eau polaire glacée placée en sandwich entre deux couches chaudes. Une pareille distribution d'eau n'est possible qu'avec un certain état de densité, et c'est évidemment la raison pour laquelle la morue est conduite par un sûr instinct vers des aires de ponte baignées d'eau de 3° à 5°, et d'une salinité de 33,2 à 33,5. La densité de cette eau est comprise entre 1,0263 et 1,0267. Seules les eaux de moins de 32,5 de salinité pourront se trouver au-dessus d'elle avec une température dangereuse pour les larves naissantes. C'est un fait que l'on ne verra pas se produire.

Mais toute la morue n'est pas employée à une saison donnée, à la reproduction ; car en fait, on en retrouve toute l'année au stade de maturité le plus élevé à condition seulement de changer de région avec la progression et la régression saisonnière de l'isotherme de 4°.

Que devient la morue débarrassée de ses œufs ? Où habite la morue immature ? Ce sera l'objet de notre prochaine recherche.

COMMANDANT BEAUGÉ.

Au sujet des Courriers postaux

Le service des courriers sur les Bancs est mal fait ! Des plaintes se sont élevées ; elles sont arrivées jusqu'à nous ; sont-elles justifiées ?

La question doit être examinée.

Donc le service postal de la *Sainte-Jeanne-d'Arc* est mal fait, et, sans que le mal ait été défini, un remède a été proposé : l'embarquement sur le *Navire-Hôpital* d'agents des P. T. T.

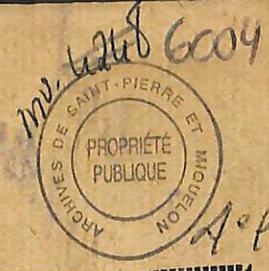
Nous commençons à avoir sur cette question du courrier des Bancs une certaine expérience ; nous faisons tous nos efforts pour assurer ce service dans les meilleures conditions, et nous sommes tout disposés à accueillir toutes les suggestions à condition qu'elles présentent quelques garanties.

Pour que le service postal des Bancs soit fait d'une façon convenable, deux conditions sont à la fois nécessaires et suffisantes :

1^o que le courrier parvienne à Saint-Pierre et qu'il nous soit remis ;

2^o que notre navire rencontre les navires destinataires sur les Bancs.

Rechercher et trouver un navire qui se déplace sur les Bancs n'est pas un problème simple — Sa solution sera toujours délicate et aléatoire, et cependant nous pouvons affirmer que nos Capitaines s'en tirent d'une façon très satisfaisante. — Sans entrer ici dans des détails inutiles, et pour ne parler que des télégrammes, nous pouvons dire qu'en 1927 un seul télégramme n'a pas été remis au destinataire resté introuvable ; en 1928, comme en 1926, tous les télégrammes ont été remis à destination.



Heureux qui dit en s'éveillant :

« Je veux être aujourd'hui meilleur qu'hier ! »

Le problème de la recherche des navires sur les Bancs est d'ordre technique et maritime, et l'embarquement d'une armée d'agents des P. T. T. ne le simplifierait pas : nos Capitaines connaissent les Bancs et leurs usages, ils en connaissent même les usagers et leurs habitudes. C'est là, et exclusivement là, qu'est le nœud de la question.

La remise des courriers par les P. T. T. de Saint-Pierre au *Navire-Hôpital* est une autre question qui doit être examinée elle aussi.

Par suite des aléas de la pêche et de l'état sanitaire, la durée des croisières du *Navire-Hôpital* est essentiellement variable ; on peut cependant admettre que la durée moyenne de chaque croisière est d'environ un mois.

Ceci veut dire que tout courrier arrivant à Saint-Pierre le lendemain du départ de la *Sainte-Jeanne-d'Arc* pour les Bancs, aura dans sa distribution un mois de retard sur le courrier arrivé à Saint-Pierre la veille du départ de la *Sainte-Jeanne-d'Arc*. C'est là un point à retenir !

C'est bien pour cette raison que les gouverneurs successifs de Saint-Pierre faisaient prendre par la *Sainte-Jeanne-d'Arc* à chacun de ses passages à Sydney le courrier de la Colonie. Cette manière de faire avait pour effet de permettre une distribution normale à toutes les parties de ce courrier destinées aux navires des Bancs.

L'abandon par la Colonie en 1928 de cet usage plus que trentenaire a eu pour effet de retarder d'un mois la livraison d'une fraction importante du courrier.

Voilà pourquoi nous demandons avec instance le retour à l'ancien état de choses.

Société privée, les *Œuvres de Mer* n'ont pas de décisions à prendre en ce qui concerne le service officiel des courriers. Elles assurent cependant sur les Bancs de Terre-Neuve un service public, et à ce titre, il leur est permis de signaler les facilités ou les difficultés qu'elles rencontrent.

Le nombre global des pêcheurs sur les Bancs de Terre-Neuve est de 5.000 adultes. Cette population flottante est donc numériquement supérieure à la population des îles Saint-Pierre qui compte seulement 4.000 âmes, femmes et enfants compris. C'est là une situation de fait qui paraîtrait justifier des mesures spéciales, en ce qui concerne les courriers pendant la saison de pêche.

La question a une importance à la fois matérielle et morale. Il y a là-bas cinq mille marins qui pendant de longs mois sont à peu près coupés du reste du monde.

Il y a sur nos côtes cinq mille familles qu'il importe de laisser en liaison avec ceux des leurs qui travaillent au large.

LAVEZ-VOUS
et
N'OUBLIEZ PAS
— que si l'eau douce est rare :—
Le SAVON SPÉCIAL
pour l'EAU de MER
est abondant
sur le NAVIRE-HOPITAL

Echos de "chez nous"



Région Normande

Fécamp. — Une proposition de loi sera déposée sur le bureau du Sénat au sujet des familles nombreuses.

Dans les dégrèvements qui sont accordés par la loi fiscale à ces familles, on remarque que ce qui est considéré comme charge de famille diffère suivant les divers impôts et qu'il y aurait par conséquent lieu de donner à ces mots « charge de famille » une définition précise et qui soit la même dans tous les cas.

C'est ainsi, par exemple, qu'il est tenu compte, comme charge, de la présence des enfants, tantôt jusqu'à l'âge de 16 ans, tantôt jusqu'à celui de 10, tantôt enfin jusqu'à celui de 21 ans quand il s'agit des salaires ouvriers, de la personnelle mobilière, des patentés ou de l'impôt général sur le revenu.

Bureau de Bienfaisance. — En exécution de l'article 63 de la loi de finances du 30 mars 1929, une allocation exceptionnelle de 120 francs, à la charge exclusive de l'Etat, est accordée aux vieillards, infirmes et incurables qui bénéficiaient, à la date du 31 décembre 1928, de l'assistance à domicile, instituée par la loi du 14 juillet 1905.

Les intéressés qui n'ont pas encore reçu cette allocation exceptionnelle, sont invités à se présenter au Bureau de Bienfaisance où elle leur sera payée.

Société d'Horticulture. — La Société d'Horticulture de Fécamp et des Cantons limitrophes a tenu sa réunion mensuelle à la Salle de l'Union.

Avis. — La Coopérative de Fécamp a le plaisir d'informer ses Sociétaires ainsi que tous les Consommateurs qu'elle est maintenant approvisionnée de toutes sortes de marchandises à des prix très intéressants.

Souscription. — MM. Charles et Jean Prentout, armateurs, ont remis la somme de 200 francs pour les familles des marins naufragés du chalutier fécamois *Pacifique*.

Les excentricités de Mme Duminy. — Un ancien garagiste, M. Duminy, demandait, on le sait, à la première Chambre du Tribunal, l'interdiction de sa femme, née Véra Chutz, à qui il reprochait diverses excentricités longuement exposées à la barre par le bâtonnier Henry Robert.

La famille de la jeune femme, par contre, s'opposait à cette requête.

Le Tribunal vient de décider que rien, à l'heure actuelle, n'établissait avec certitude que Mme Duminy se trouvait dans un état rendant nécessaire son interdiction.

Aussi un nouvel examen mental de la jeune femme a-t-il été ordonné.

Mariage. — Monsieur et Madame Charlemagne Carron, Monsieur et Madame Félix Seguin ont l'honneur de vous faire part du mariage de leurs enfants Maurice et Yvonne.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église de Goderville.

— Monsieur et Madame Lavastre, Madame Cavelan, Madame Charles Roussel font part du mariage de leurs enfants Françoise et Robert.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église de Saint-Aubin-Routot.

Obsèques. — Les obsèques de Mlle Rose Lossois, décédée dans sa 27^e année, ont eu lieu en la chapelle de l'Hospice.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Val-aux-Clercs.

Délit de pêche. — Les dockers Edmond Danger, 30 ans, Louis Charbonnier, 51 ans, et son fils Charles, 17 ans, tous trois sans domicile fixe, ont été surpris par un garde particulier, au moment où ils pêchaient à la main des écrevisses dans la rivière de Ganzeville.

Interrogés par les gendarmes, les trois individus ont reconnu les faits. Procès-verbal a été dressé.

Vélo-Club Fécamois. — Le Grand Prix Cycliste du Pays de Caux sera couru le Dimanche 4 août prochain.

Arrestation. — En vertu d'un extrait de jugement le condamnant à 8 jours de prison et 50 francs d'amende pour ivresse, les gendarmes ont arrêté le nommé Edmond Philippe, 47 ans, docker, domicilié route de Cany.

Opposition à jugement. — Le jeune Charles Charbonnier, 17 ans, docker, sans domicile fixe, a fait opposition à un extrait de jugement du Tribunal de Simple Police de Fécamp le condamnant à 3 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse. Charbonnier a été laissé en liberté.

Affaire de coups. — M. Alexis Recher, cultivateur à Saint-Léonard, a porté plainte à la gendarmerie de Fécamp contre son frère Maurice, qui l'aurait brutalement frappé à coups de poings.

Blessé à la tête, M. Alexis Recher a reçu les soins de M. le docteur Izoard, qui lui a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

Une fillette est blessée par un tombereau. — Un tombereau appartenant à M. Duhamel, camionneur, passait rue Queue-de-Renard, quand une filette, qui se trouvait près d'une voiture en stationnement, fut serrée entre les deux véhicules.

La fillette, Georgette Maillard, 13 ans, domiciliée chez ses parents, 37, rue de Mer, a été blessée au jambes.

Veules-les-Roses. — A la suite d'une campagne diffamatoire, 50 francs ont été versés entre les mains de M. le Maire de Veules par M. le Curé de cette commune, pour être distribués aux pauvres en amende honorable, ainsi qu'une pièce authentique et signée reconnaissant la diffamation.

Le Havre. — Pour rendre hommage au musicien André Caplet, grand Prix de Rome, décédé en 1925, une messe a été célébrée en l'église Saint-Michel du Havre. Au cours de l'office, plusieurs œuvres du musicien ont été exécutées.

Puis eu lieu au jardin Saint-Roch, l'inauguration du buste du grand compositeur havrais. De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie.

Au pied du monument qui porte cette simple inscription : « André Caplet — 1879-1925 — Compositeur », de superbes gerbes de fleurs furent déposées.

Région Bretonne

Saint-Malo. — Le Conseil Municipal de Saint-Malo a tenu une courte séance de liquidation, au cours de laquelle il a pris plusieurs décisions, dont voici les principales :

— Le crédit pour la pose de 41 lanternes à gaz et les canalisations nouvelles à effectuer, est porté de 100.000 francs à 118.041 francs, par suite de l'augmentation du prix de l'acier.

— On vote 1.000 francs pour installer à Paris des enseignes lumineuses où on lira : « Passez vos vacances à Saint-Malo ».

— On vote 3.000 francs à « La Malouine » pour lui permettre d'aller à Orléans, au concours fédéral de gymnastique, et 2.000 francs aux pompiers pour leur fête annuelle.

— M. Bosker, distillateur, paiera une redevance de 200 francs par an pour établir, le long de la voie ferrée, jusqu'au bassin, une canalisation souterraine qui lui permettra d'utiliser l'eau de mer.

Saint-Malo. — M. Lebreton, de Paramé, capitaine du dundee *Frédéric-Marie*, arrivé à Saint-Malo, devait repartir pour Paimpol, mais le jour du départ il ne vint au port que pour retourner à Paramé. Sur plainte de son armateur, il sera poursuivi, pour rupture d'engagement, devant le Tribunal correctionnel.

Hommage à M. Dubreuil. — Pour honorer la mémoire de M. Dubreuil, on débaptisera la rue Parmentier, dans laquelle est mort l'ancien premier adjoint, pour lui donner le nom de rue François-Dubreuil.

Dinard. — Le regretté M. Jules Boutin a légué, par testament, toute sa fortune à l'hôpital « La Providence » de Dinard, tout en laissant, leur vie durant, la jouissance à M. et Mme Godeau, son beau-frère et sa sœur.

C'est un nouveau droit qu'acquiert à la reconnaissance de notre ville le grand disparu de Dinard.

Coups et blessures. — Mme Vernard, 60 ans, demeurant au Moulin-Blanc, a porté plainte contre son neveu, le nommé Prévot, qui l'a frappée à coups de poing et de pied.

Le sieur Wastricoff Vasili, son gendre, a également reçu à la tête une pierre lancée par l'amie de Prévot.

Procès-verbal a été dressé.

Dinan. — Au bourg de Léhon, vivait seul M. Charles Couesnon, un vieillard de 79 ans. Une voisine, Mme Ménard, s'occupait de lui et de son intérieur.

Vendredi soir, elle eut la pénible surprise de découvrir le malheureux, gisant dans son foyer, complètement carbonisé. La gendarmerie et M. le docteur Remignard ont fait les constatations d'usage.

Saint-Brieuc. — Emile Rault, âgé de 36 ans, facteur-receveur à Langrolay, canton de Ploubalay, près de Dinan, a été écrasé à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, pour détournement de plus de 90.000 francs à la petite épargne.

Entre voisins. — Joseph Bailly, âgé de 40 ans, cultivateur au hameau de Traon-Lan, en la commune de Langast, a essayé d'abattre à coup de fusil son voisin, M. Le Helleco, également agriculteur.

Le fait s'est passé au moment où M. Le Helleco labourait dans le haut de son champ avec une charrue.

Bailly a été amené par la gendarmerie, à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

POUR NOS MARINS

Les Pensions du 2^e degré sur la Caisse de Prévoyance

Beaucoup de marins titulaires d'une pension du deuxième degré sur la Caisse de Prévoyance ignorent la disposition suivante prévue par l'instruction du 20 avril 1906 :

La pension du deuxième degré accordée pour incapacité permanente partielle peut être transformée en pension du premier degré dans deux cas : 1^o Si cette incapacité dégénère, dans les deux ans qui suivent la décision ministérielle ayant accordé la pension du deuxième degré, en incapacité permanente et absolue par suite des conséquences de l'accident primitif (ceci va de soi);

2^o Si le titulaire de la pension qui, ayant continué à naviguer professionnellement, ne peut parvenir, à l'âge de 55 ans accomplis, à réunir le temps de navigation nécessaire pour avoir droit à une pension d'ancienneté sur la Caisse des Invalides. La loi du 29 décembre 1905 sur la Caisse de Prévoyance n'a pas indiqué expressément ce qu'il fallait entendre par « continuer de naviguer », mais il est évident qu'une navigation de quelques jours sur un espace de plusieurs années ne pourrait être admise comme répondant aux vœux du législateur.

Le titulaire de la pension en question n'est donc considéré comme ayant continué la navigation que s'il a été embarqué, en moyenne, au moins quatre mois par an.

Dans tous les cas de transformation de pension du second degré en pension du premier degré, on a égard seulement à la situation que l'intéressé avait lors de la concession primitive, et l'on ne tient pas compte des nouveaux brevets qu'il aurait acquis par la suite.

Les marins ne doivent pas toujours compter uniquement sur l'administration pour leur faire connaître la liquidation de leur pension. Le cas signalé semble demander surtout une démarche de la part de l'intéressé. Des marins qui auraient pu, à 55 ans, bénéficier de cette disposition de la loi, ont continué à naviguer pour, dans leur dessein, aborder la limite des 300 mois de la demi-solde.

Nouvelles maritimes

Le voilier des Bancs *Côte d'Emeraude* vient de passer tout dernièrement 24 heures à Saint-Pierre. Ce voilier est venu prendre des maillons de chaîne et des ancres.

Le voilier *Anne-de-Bretagne*, actuellement à Saint-Pierre en cours de réparations, est rentré ayant une avarie de gouvernail. Les réparations terminées, ce voilier retournera continuer sa campagne de pêche sur les Bancs.

— Par une brume très épaisse, le Navire-Hôpital *Sainte-Jeanne-d'Arc* cherchait à assister le voilier *Notre-Dame-d'Uronéa*, quand tout à coup il aborda ce dernier par son extrême avant, lui occasionnant de légères avaries. Afin de faciliter les réparations, le Navire-Hôpital a remorqué ce voilier à Saint-Pierre, où ils sont rentrés le dimanche 26 mai, à 11 heures.

AVIS AUX NAVIGATEURS

Tête de Galantry. — Sud de l'Île de Saint-Pierre, 46° 45' 7 N, 56° 9' W. Nouvelles caractéristiques : 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 40 secondes, au lieu de 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 60 secondes.

La durée de chaque éclat et de chaque éclipse varie avec la distance.

Coup de canon toutes les demi-heures en cas d'avarie à la sirène.

Pointe-Plate. — La sirène de la Pointe-Plate est arrêtée jusqu'à nouvel ordre. Le canon fonctionne toujours (un coup toutes les vingt minutes).

Jusqu'à nouvel avis le feu sera fixe en conservant les mêmes secteurs blancs et rouges.

Balises. — La bouée à siflet de la *Marne* est en place.

RADIOGRAMMES MÉTÉOROLOGIQUES

Le Poste de Saint-Pierre, indicatif F Q N, émet chaque jour sur 600 mètres amortis, un radiogramme météorologique à 01h. 30 et à 13h. 30gmt.

Le Cap-Race, indicatif V C E, émet chaque jour sur 600 mètres amortis, un bulletin météorologique à 02h. 15 et 14h. 15.

Radio-Phare Galantry, position : 46° 45' 39" N et 56° 09' 22" O émet d'une façon continue en temps de brume sur entretiennes, longueur d'onde 1.000 m., modulation 700, lettres H Y R - - -

Poste de Louisbourg donne les indications de temps en anglais, à 13 heures et 4 heures matin (longueur d'onde 420).

BAZAR

de la " Sainte-Jeanne-d'Arc "

Les marins du Banc trouveront à bord du Navire-Hôpital les articles suivants aux prix indiqués ci-dessous.

Règlement au comptant, ou sur Bon à payer chez l'Armateur, visé du Capitaine.

Les Capitaines sont instamment priés de préparer d'avance leur liste de commandes et le montant de celles-ci pour éviter toute perte de temps.

RAYON FUMEURS

Allumettes suédoises, la boîte 35 f

Briquet à molette 6 "

Cigarettes " Le Caid ", le paquet 70 "

Cigarettes douces " Bastos ", le paquet 50 "

Mèche à briquet, le mètre 55 "

Papier à cigarettes, le cahier 35 "

Pierres à briquet, le tube 1 "

Pipe bruyère 25 et 5 "

Pipe Jacob 3 "

Pipe en terre 40 "

Tabac Caporal, le paquet de 50 grammes 75 "

RAYON CIRÉS

Bottes courtes caoutchouc 130 "

Bottes longues caoutchouc 160 "

Pantalons cirés 55 "

Suroits 12 "

Tabliers sales 31 "

Vareuses (Modèle Cancale) 60 "

RAYON ÉPICERIE

Beurre 1/2 sel, la livre 18 "

Chocolat, le paquet de 250 grammes 36